

Note de rentrée 2023

Chers parents,

En cette rentrée scolaire, voici quelques informations dont vous aurez besoin pour que l'année scolaire de votre/vos enfant(s) se déroule dans les meilleures conditions possibles. Une collaboration étroite entre l'équipe pédagogique, les familles et les élèves eux-mêmes est nécessaire afin de favoriser la réussite de tous les élèves.

Structure de l'équipe pédagogique

L'école élémentaire accueille 336 élèves répartis en 19 classes :

Directeur : M.Mesfioui

Classes de cycle 2 :

5 classes de CP : Mme Rémy, Mme Milidate, Mme Paulhiac, Mme Roger et M. Bonneau

5 classes de CE1 : Mme Maniloff, Mme Mora, Mme Bourdeau, Mme Neumayer et Mme Chénéde

4 classes de CE2 : Mme Ledoux, Mme Losange, Mme Fontaine et M. Lopez

Classes de cycle 3

2 classes de CM1 : Mme Annuzet et Mme Ayachi

3 classes de CM2 : Mme Tournebize, Mme Ranvier et M.Santoni

Horaires de l'école (modifiables en fonction des instructions sanitaires)

Les enseignements ont lieu en classe :

-les lundis, mardis, jeudis, vendredis

-de 8h30 à 11h30 le matin

-de 13h30 à 16h30 l'après-midi

L'accueil des élèves s'effectuera 10 minutes avant l'entrée en classe, soit :

-8h20 le matin

-13h20 l'après-midi

Les élèves ont un temps de récréation de 10h à 10h20 le matin, et de 15h à 15h20 l'après-midi.

Les retards, les absences

Pour le bien de tous, il est nécessaire de respecter quelques règles élémentaires.

Absences :

La fréquentation de l'école étant obligatoire, **chaque absence doit être signalée**. Au retour de l'élève, **un justificatif écrit dans le cahier de liaison est transmis à l'enseignant**.

Retards :

Les retards ponctuels arrivent à tout le monde, il suffira dans ce cas de joindre l'école afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Les retards ou absences injustifiés ou trop fréquents feront l'objet d'une prise de contact par le directeur afin de comprendre la situation et d'y remédier au mieux.

Les premières dates de rencontres

Voici plusieurs évènements importants pour votre information et votre participation à la vie de l'école :

-une réunion d'information avec l'enseignant de votre/vos enfant(s) aura lieu à l'école dans le courant du mois de **septembre** à l'école. Les modalités vous seront communiquées dans le cahier de liaison.

-les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école auront lieu le **vendredi 13 octobre**. Chaque parent est électeur. Les informations relatives au déroulement de cette élection vous seront communiquées par l'intermédiaire du cahier de liaison et des panneaux extérieurs.

-le premier conseil d'école aura lieu à la suite des élections des représentants de parents d'élèves.

Pour nous contacter

Si vous avez une question, un problème, un besoin de rendez-vous ou toute autre raison, n'hésitez pas à nous contacter. Vous avez à votre disposition plusieurs outils :

- le cahier de liaison de la classe, qui reste en permanence dans le cartable
- le numéro de téléphone fixe (01 69 38 86 98)
- l'adresse mail de l'école ce.0911720a@ac-versailles.fr

Assurance et fiche de renseignement

Une fiche de renseignements concernant votre enfant doit être présente à l'école. Elle nous permet de vous contacter en cas d'incident. Veuillez remplir ou vérifier attentivement les informations de cette fiche. Il est donc nécessaire qu'elle soit rendue rapidement et surtout qu'elle reste à jour tout au long de l'année. Chaque parent s'engage à faire connaître dans les plus brefs délais tout changement.

Incitez votre enfant à pénétrer dans la cour dès qu'il en a l'**autorisation, à 8h20 et 13h20**. S'il vient seul ou s'il rentre seul, demandez-lui de respecter l'itinéraire que vous aurez défini avec lui et de ne pas s'attarder en cours de route. **Dans le cas où votre enfant rentre seul, vous devez le notifier à l'enseignant via le cahier de liaison.**

Une attestation d'assurance concernant votre enfant devra nous être fournie au plus vite en raison des différentes sorties et activités sportives prévues dans l'année.

Une assurance responsabilité civile couvre votre enfant pour les dégâts et blessures qu'il peut causer à un tiers. Ses propres blessures et séquelles ne seront prises en charge que si vous avez souscrit une **clause individuelle accident**.

Cette clause individuelle accident doit être souscrite pour les sorties qui auront lieu dans le courant de l'année. Merci de vérifier qu'elle est bien signifiée sur votre attestation.

Travail personnel

Vous trouverez ci-dessous une clarification de certains intitulés du travail à réaliser à la maison.

Revoir ou relire ou connaître sa leçon : Identifier le plan

Comprendre ce qui a été dit, écrit, montré

Définir le vocabulaire nouveau

Reformuler les idées

Réaliser un exercice d'application

Apprendre des mots ou savoir les mots : Connaître leur définition

Savoir les réécrire sans erreur sous la dictée

Lire ou relire un texte : Déchiffrer les mots/les phrases puis relire plusieurs fois afin d'en comprendre le sens